



## LA CARTE DE RESIDENT POUR LES ENTREES PISCINES

Le Sivom du Néron a mis **en place en 2018 de nouveaux tarifs pour les résidents** des communes de Fontanil, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Mont-Saint-Martin, Saint-Egrève et Saint-Martin le Vinoux.

Pour en bénéficier **vous devez vous munir de votre carte de résident** individuelle à présenter à l'entrée de la piscine.

### POUR OBTENIR VOTRE CARTE DE RESIDENT

Il vous suffit de vous présenter à la Mairie de votre domicile pour l'obtenir, muni d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité par personne, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille pour les enfants.

Présentez votre carte de résident à l'accueil de la piscine Tournesol ou de la piscine des Mails et vous bénéficierez du tarif résident.

La carte de résident est valable 1 an.

### POUR BENEFICIER DU TARIF REDUIT

Le tarif réduit est appliqué pour les résidents dont le quotient familial est inférieur à 620€. Ils seront appliqués sous réserve de présentation de la carte de résident et d'un justificatif (Quotient CAF ou attestation délivrée par les mairies du Syndicat)

**ENTREE GRATUITE** pour les enfants de moins de 7 ans.

### POUR LES DETENTEURS D'UNE CARTE RESIDENT REALISEE EN 2018

Il vous suffit de vous présenter à la Mairie de votre domicile pour l'actualiser en présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité ou exceptionnellement à l'accueil de la piscine Tournesol ou de la piscine des Mails.